



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

Arrêté n° 2025-205 – Effacement du réseau électrique rue Georges Sand du 03/11/2025 au 21/11/2025

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par VFE demeurant à 14 rue Eric Tabarly 85170 DOMPIERRE SUR YON ;
Considérant qu'en raison de l'effacement du réseau électrique du 03/11/2025 au 21/11/2025 rue Georges Sand, il y a lieu de restreindre la circulation;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du du 03/11/2025 au 21/11/2025, la circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Georges Sand – L'accès aux riverains sera conservé.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la Société VFE.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®

L'entreprise devra prévenir les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

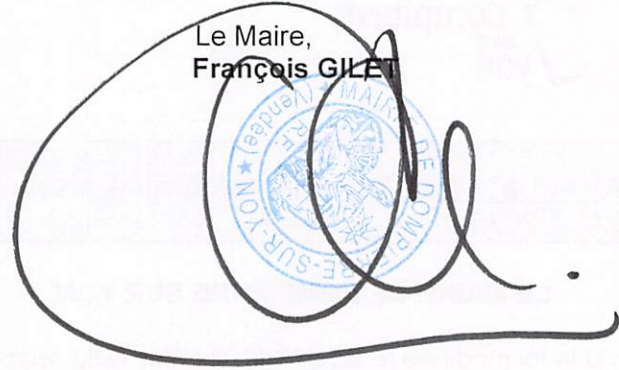
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– VFE

A DOMPIERRE SUR YON, le 06/10/2025

Le Maire,
François GILET



Publié ou notifié
Le 20/10/2025

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'objet de l'arrêté est de...

ARTICLE 2 : L'arrêté est pris en vertu de...

ARTICLE 3 : L'arrêté est pris en vertu de...

ARTICLE 4 : L'arrêté est pris en vertu de...

ARTICLE 5 : L'arrêté est pris en vertu de...

ARTICLE 6 : L'arrêté est pris en vertu de...

ARTICLE 7 : L'arrêté est pris en vertu de...

ARTICLE 8 : L'arrêté est pris en vertu de...

ARTICLE 9 : L'arrêté est pris en vertu de...

ARTICLE 10 : L'arrêté est pris en vertu de...

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

Terrassement du 03/11/25 au 21/11/25 Route barrée sauf riverains 8 rue george sand 85170 Dompierre

sur yon

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

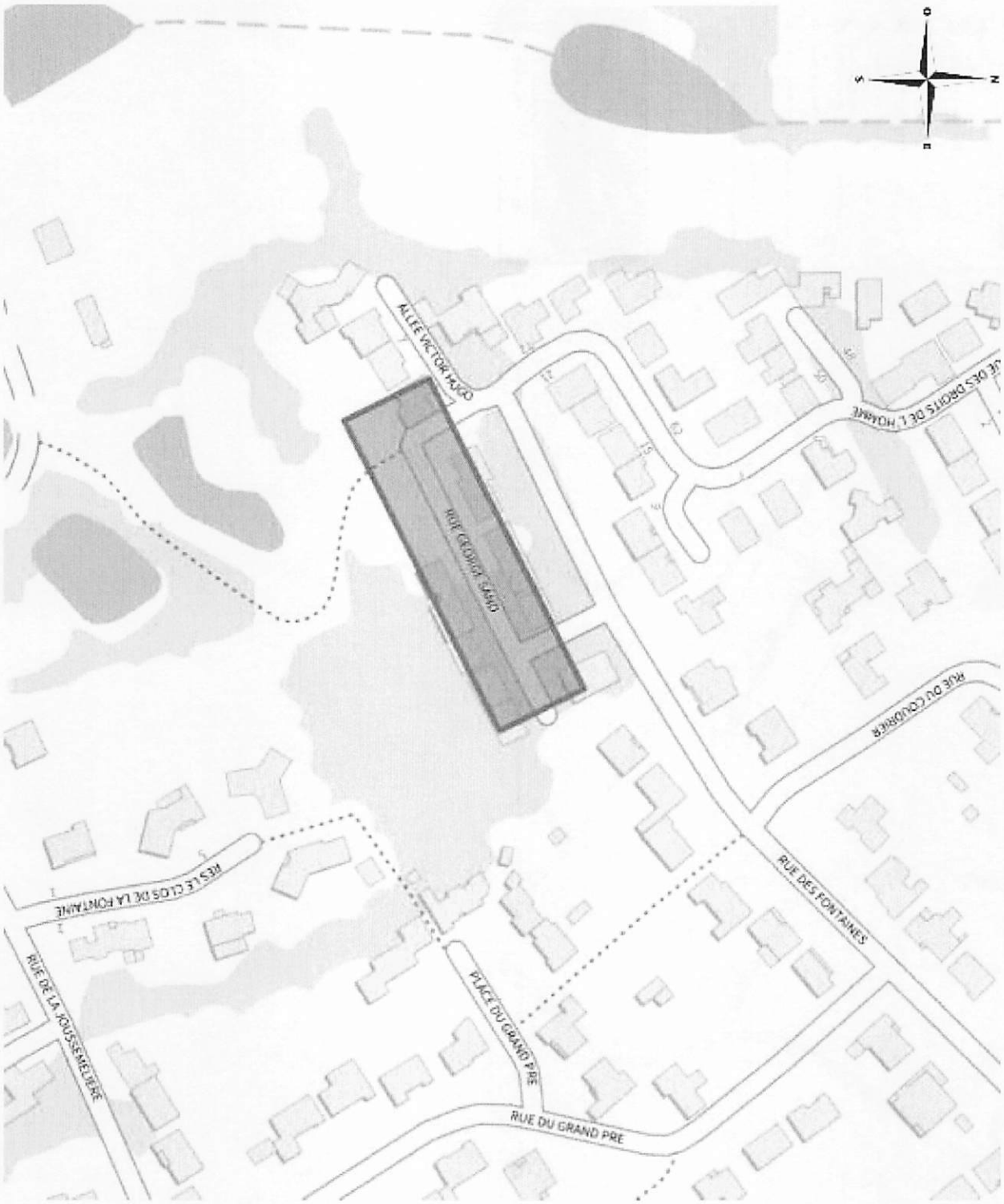
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

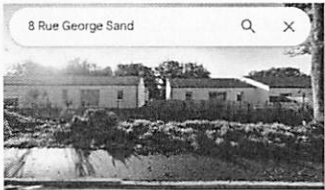
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Dompierre sur yon Le :01/10/2025

Nom : PIHA Prénom : LAURENT Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.398286 46.734272 -1.39811 46.734332 -1.397934 46.734091 -1.399054 46.733707 -1.39923 46.733646 -1.399406 46.733888 -1.398286 46.734272</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>



8 Rue George Sand

- Itinéraires
- Enregistrer
- À proximité
- Envoyer vers un téléphone
- Partager

- 8 Rue George Sand, 85170 Dompierre-sur-Yon
- RJM2+HG Dompierre-sur-Yon
- Suggérer une modification du lieu suivant : 8 Rue George Sand
- Ajouter un lieu manquant
- Ajouter votre établissement
- Ajouter un libellé
- Votre activité Google Maps



- Restaurants
- Hôtels
- Activités à découvrir
- Transports en commun
- Parkings
- Pharmacies
- Distributeurs de billets

